

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2017

L’an Deux Mil dix-sept le 14 Avril à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACÈUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mars 2017

Présents : M. LACÈUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / Mme GIROUX-MALLOT / Mme COLLIGNON / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme DECELLE.

Pouvoirs : M. FOUCAUD / M. OLLIVIER / Mme LE FLOCH

Secrétaire de séance : Mme DECELLE

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Après avoir adopté le compte de gestion 2016 dressé par Mme HENDYCKS, comptable public, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents a approuvé le compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes (Foyer Résidence de l’Abbaye et Service d’Assainissement collectif) de la Commune qui présente les mêmes résultats.

Soit, respectivement pour les 3 budgets cités, hors restes à réaliser, les sommes de 1 182 757,45 €, 575 953,64 € et 297 959,52 € qui seront entièrement reportées au budget primitif 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Comme décidé lors du précédent conseil municipal du 3 Mars dernier, l’assemblée a voté ce jour, à l’unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 sans augmentation du taux des 4 taxes directes locales malgré la poursuite de la baisse des dotations de l’Etat.

Le budget principal s’équilibre cette année à 2 316 333.45 € en section de fonctionnement et à 1 457 659.00 € en section d’investissement.

Les principaux investissements 2017 concernent la poursuite de la tranche ferme (parking du Châtelard, parking du Tennis et Rue du Centre) des travaux d’aménagement du bourg et le début de la première tranche des travaux de restauration de l’église.

Comme chaque année divers travaux d’entretien, de sécurité et acquisitions (matériel, mobilier, jeux...) sont prévus dans les écoles élémentaire et maternelle ainsi que dans divers bâtiments communaux.

Le budget annexe « Foyer Résidence de l’Abbaye » est équilibré à 762 548.64 € en section de fonctionnement et à 504 111.08 € en section d’investissement.

Les travaux importants de sécurité et de réfection de la charpente déjà engagés seront poursuivis cette année.

Le budget annexe « Service assainissement collectif » s'équilibre à 297 347.53 € en section d'exploitation et à 212 485.99 € en section d'investissement.

Le tarif de la redevance assainissement, pour la dernière année de gestion communale sera maintenu à 2 € du m3 d'eau consommé.

A noter que ce budget annexe sera transféré à compter du 1^{er} Janvier 2018 à la CDC Cœur de Charente

APPROBATION DU RELEVÉ DE PROPOSITIONS DU DÉPARTEMENT POUR LES TRANCHES CONDITIONNELLES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Les propositions concernant la participation financière faite par le service Direction des routes et de l'Aménagement du Département concernant les tranches conditionnelles 1 (Rue Basse) et la tranche conditionnelle 2 (parvis de l'abbaye, place de la Mairie respectivement traversée par la RD 15 et RD 114 ainsi que sur les conditions de mise en place de la déviation des poids lourds de plus de 19 tonnes en partenariat avec la commune voisine de Montignac sont acceptées.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PETR DU RUFFECOIS POUR L'EXPO FLORALE :

2 conventions de partenariat seront signées avec le PETR du Ruffecois pour l'organisation de l'exposition florale prévue les 13 et 14 mai prochain dans le parc de l'abbaye.

MISE EN PLACE D'UNE INTERDICTION DE STATIONNER VC N° 131 POUR ACCÈS AU POINT D'ASPIRATION N°14 AU COURADEAU :

Considérant que la réserve artificielle située dans le village du Couradeau doit servir au service d'incendie, le stationnement sur la voie communale N° 131 sera interdit par arrêté municipal pour permettre l'accès au point d'aspiration N° 14, une signalisation réglementaire sera mise en place prochainement.

PROJET D'ADHESION AU VOLET NUMÉRIQUE DE L'ATD 16 :

Sous réserve de sa création, après dissolution du SDITEC, le conseil municipal accepte d'adhérer à l'ATD 16 pour le volet assistance numérique et informatique qu'elle envisage d'intégrer à ses missions actuelles.

PROJET DE CONVENTIONS POUR LES ANIMATIONS CULTURELLES DE L'ABBAYE :

Dans le cadre des animations culturelles 2017 de l'Abbaye, deux conventions seront signées pour l'organisation :

- du spectacle « interprétation de la lecture du texte de l'Apocalypse de Jean » prévu le Vendredi 23 Juin à 22 heures dans le Cloître de l'Abbaye
- de la Résidence d'artistes du 17 au 22 Mai avec en exclusivité le spectacle « Ouroboros » présenté par la Compagnie Titanos

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) :

Pour remplacer le régime indemnitaire actuel institué en 2011 en faveur de l'ensemble du personnel communal qui va être supprimé, le nouveau régime (RIFSEEP), qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel sera mis en place dans un premier temps pour la filière administrative, dans l'attente des décrets pour la filière technique.

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR :

Sous réserve de l'avis favorable de l'Etat, un nouvel emploi d'avenir à temps complet sera créé en remplacement du contrat actuel affecté dans différents services de la Commune et qui arrive prochainement à échéance.